



Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'administrateur territorial

L'inscription et la transmission des documents au concours peut s'effectuer entièrement en ligne.

*Nous vous invitons - **avant de commencer votre inscription** - à **consulter la FAQ** en la téléchargeant à partir du tableau précédent et à **lire cette notice**.*

Attention, toutes les pièces demandées y compris le dossier d'inscription devront être en version PDF.

Voici les différentes étapes à effectuer pour procéder à votre inscription en ligne.

1. Remplissez le formulaire de pré-inscription en ligne.

Certains champs sont obligatoires, Il n'est donc pas possible de passer à la page suivante du formulaire si ces champs ne sont pas remplis.

Vous disposez de 35 mn entre chaque clic : au-delà, le service web d'inscription en ligne coupera sa connexion et la libèrera au profit d'un autre candidat.

⚠ Certains champs devront être complétés par le candidat après impression du dossier qui devra également être signé.

2. Validez votre dossier de pré-inscription en cliquant « je valide et j'imprime ma demande de pré-inscription » et imprimez le.

Un courriel vous parviendra accusant réception de votre pré-inscription avec en pièce jointe le dossier en format PDF. Un **n° de préinscription** et un **n° de certificat** vous seront attribués.

Le lien communiqué dans ce mail vous permettra d'accéder au suivi de votre dossier de candidature (lien vers votre espace candidat).

Ces codes vous permettront de consulter votre espace candidat, de compléter votre dossier de candidature en y déposant les pièces à joindre à votre dossier d'inscription et d'accéder aux communications et notifications ultérieures. Pensez à conserver ce lien ainsi que le numéro d'inscription et de certificat qui seront associés.

3. Déposez votre dossier d'inscription complété et signé, accompagné des pièces demandées dans votre espace candidat avant la date de clôture des inscriptions.

Récapitulatif des pièces à déposer pour confirmer votre pré-inscription en ligne :



Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'administrateur territorial

- le dossier d'inscription complété et signé en format PDF

ET

POUR LE CONCOURS EXTERNE :

- la copie du titre ou du diplôme requis,
- pour les candidats sollicitant l'équivalence de diplôme et la reconnaissance de l'expérience professionnelle, les formulaires, joints par le CNFPT, complétés, signés et accompagnés des justificatifs (contrats de travail, fiches de postes, descriptifs des tâches, place dans l'organigramme et diplômes).

POUR LE CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL :

(le concours externe spécial sera organisé sous réserve de l'intervention de dispositions réglementaires le prévoyant ; cf. arrêté d'ouverture publié au JORF)

Les candidats au concours externe spécial peuvent également s'inscrire au concours externe. Dans ce cas, ils devront réaliser deux inscriptions qui seront à retourner et devront préciser, dès lors, leur choix de voie d'accès en cas d'admission simultanée à ces deux concours.

- la copie du titre ou du diplôme requis,
- un justificatif d'inscription à un cycle de formation accessible sur critères sociaux préparant à l'un ou plusieurs concours externes ou assimilés auprès des écoles et établissements (cf. formulaire fourni par le CNFPT, à compléter),
- la copie de votre attribution de bourse ou la convention d'attribution de bourse Talents auprès du préfet.

POUR LE CONCOURS INTERNE :

- un état détaillé des services publics effectifs accomplis depuis la date d'entrée dans la fonction publique, rempli sur l'imprimé joint par le CNFPT et signé par l'autorité compétente, accompagné des pièces justificatives,
- une attestation de l'employeur justifiant que le candidat est en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 21 mars 2025,
- une copie du dernier arrêté justifiant du grade ou de l'emploi détenu au moment de l'inscription ou une copie des contrats de travail et éventuellement du dernier avenant (pour les agents publics contractuels).



Modalités pour s'inscrire en ligne au concours d'administrateur territorial

POUR LE 3ème CONCOURS :

- pour les candidats qui justifient d'une ou plusieurs activité(s) professionnelle(s), une fiche établie, pour chaque expérience, conformément à un modèle joint permettant de préciser le contenu et la nature de cette activité, exemplaire délivré par le CNFPT intitulé « attestation professionnelle », dûment remplie, signée et d'y joindre les contrats de travail précisant la date de début et de fin pour chacune des activités, ainsi que le formulaire récapitulatif des activités professionnelles,
- pour les candidats qui justifient d'une activité en qualité de responsable d'une association, l'attestation responsable d'association complétée par le président ou la présidente de l'association ainsi que les statuts de l'association à laquelle ils appartiennent et les déclarations régulièrement faites à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social. Est considérée comme responsable d'une association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- pour les candidats qui justifient de l'accomplissement d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, le formulaire récapitulatif du ou des mandat(s) électif(s).

⚠ Assurez-vous que vous avez bien déposé sur votre espace candidat le dossier complet et l'ensemble des pièces avant la clôture des inscriptions et que ce dépôt n'a pas été interrompu par la limite du poids maximum autorisé pour le dépôt des documents (10 méga).

*Votre dossier sera ensuite instruit, après la clôture des inscriptions, par le service concours et examens professionnels du CNFPT qui vous enverra **sur votre espace candidat la notification de votre admission ou non à concourir**. Si vous ne remplissez pas les conditions pour concourir, vous recevrez une lettre vous indiquant que votre candidature n'est pas recevable (**Rejet envoyé par voie postale**).*

Rappel des dates limites pour votre inscription au concours

- Inscription du 17 février au 21 mars 2025 (minuit, heure de Paris).

Le dépôt du dossier complété et signé et des pièces justificatives est possible sur l'espace candidat jusqu'à la date de limite de dépôt : le 21 mars 2025 (minuit, heure de Paris) à l'aide des n° de pré-inscription et de certificat reçus par courriel lors de votre inscription.

Pour contacter le service concours et examens professionnels : concours@cnfpt.fr